

L'application des normes constitutionnelles entre particuliers en France

SAITO, Emiko

Le prétendu modèle français, selon lequel les normes constitutionnelles sont absentes dans la protection de droits fondamentaux entre particuliers, prévaut-il vraiment en droit positif ? Dans un premier temps, nous allons chercher des exemples d'applications du bloc constitutionnel dans la jurisprudence civile de la Cour de cassation et d'autres juridictions. Cette recherche nous montrera que le juge judiciaire ne voit pas d'obstacle théorique pour se référer aux principes constitutionnels.

Ensuite nous remarquerons que, comme le montrent des révisions constitutionnelles récentes (Charte d'environnement, Parité dans le domaine socio-économique), les notions mêmes de Constitution et de droits fondamentaux s'écartent de celles que les constitutionnalistes japonais, fidèles au « constitutionnalisme traditionnel » en retiennent.